



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :
Sylvie BRECL

DÉLIBÉRATION N° 06

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVAULT donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation 16/03/2024

Nombre de membres en exercice 29

Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration 29

6. Désignation d'un référent déontologue

Vu l'ordonnance 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et plus particulièrement les articles L452-40 et suivants ;

Vu l'article L.1111-1-1 du CGCT instituant un droit pour tout élu local de consulter un référent déontologue

Vu le Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Vu l'arrêté 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Considérant que Monsieur Le Maire propose de désigner Mme Elodie LARAIZE, avocat, en tant que référent déontologue des élus,

Considérant le projet de convention de saisine du référent déontologie ainsi que le formulaire joint à la note de synthèse et à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR,

- 8 abstentions

(Mme Hélène RATA + pouvoir Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL),

Désigne Madame Elodie LARAIZE, avocat pour être référent déontologue des élus de la collectivité ;

Adopte la convention de saisine du référent déontologue ;

Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

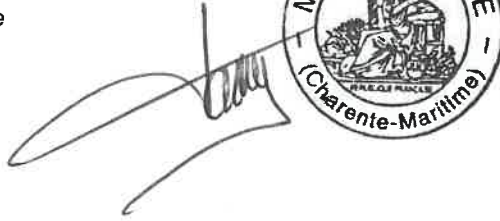
Annexe 04a : Projet de convention

Annexe 04b : Formulaire de saisine

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL

Maire



Jonathan COULANDREAU

Secrétaire de séance